

États financiers

The City of Saint John
Fonds d'administration générale
31 décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1
Fonds de fonctionnement – Bilan	3
Fonds de fonctionnement – État des résultats	4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-19
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de produits	20-21
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de charges	22-27

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À Monsieur le Maire et
aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John** au 31 décembre 2004 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné dans la note 4, le régime de retraite de The City of Saint John (le «régime») a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Par suite de cette évaluation, le Fonds d'administration générale de The City of Saint John devait combler partiellement le déficit de solvabilité de l'exercice 2004 en versant un montant de 5 784 200 \$. Ce montant n'a pas été versé au régime et la ville n'a pas comptabilisé cette obligation envers le régime à titre de passif. Le fait de ne pas comptabiliser cette cotisation obligatoire à titre de passif n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si cette obligation de capitalisation avait été comptabilisée, le passif, le déficit et l'excédent des charges sur les produits de l'exercice auraient augmenté de 5 874 200 \$.

À notre avis, à l'exception du fait que la ville n'a pas comptabilisé le passif mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration générale de The City of Saint John au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis. Ces états financiers ont été établis afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Ernst + Young LLP

Saint John, Canada
Le 30 mars 2005

Comptables agréés

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT – BILAN

Aux 31 décembre

Page	2004 \$	2003 \$
ACTIF		
	12 440 083	9 727 837
	3 929 922	5 222 983
	1 612 818	2 244 228
	—	100 783
	943 004	975 928
17	2 416 775	3 751 737
	21 342 602	22 023 496
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
	426 674	1 401 419
	5 458 167	7 798 815
11	4 842 322	4 683 451
	721 915	834 185
	2 997 939	3 075 657
	12 259	12 259
	22 021	22 021
	243 035	—
	2 342 288	1 354 383
6	3 466 906	1 569 388
	607 404	614 473
	415 817	45 040
	490 918	523 034
	22 047 665	21 934 125
5	(705 063)	89 371
	21 342 602	22 023 496

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par

Maire

Président du Comité des finances



The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget	Chiffres	Chiffres
	2004	réels	réels
	(non vérifié)	2004	2003
	\$	\$	\$
Produits			
	69 057 248	69 057 248	66 017 405
	17 208 171	17 208 171	19 120 193
20	1 062 200	869 112	874 306
21	3 473 750	3 663 968	3 806 203
21	407 500	393 282	865 305
	324 000	766 574	648 029
5	104 443	104 443	—
	91 637 312	92 062 798	91 331 441
Charges			
22	8 398 517	8 186 525	7 532 626
23	35 162 389	35 447 535	34 718 048
24	17 799 587	18 133 814	19 130 320
	3 019 244	3 094 902	3 044 178
25	7 778 750	7 352 014	7 028 459
26	6 047 110	6 507 012	6 234 210
27	13 431 715	14 030 987	12 800 259
5	—	—	798 410
	91 637 312	92 752 789	91 346 510
5	—	(689 991)	(15 069)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2004	2003
	\$	\$
	89 371	(693 970)
	Ajouter :	
4	(689 991)	(15 069)
	(600 620)	(709 039)
	Ajouter (retrancher) :	
4	(104 443)	798 410
	(705 063)	89 371
3	(705 063)	89 371

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2004 \$	2003 \$
ACTIF		
Montants exigibles d'entités apparentées		
15	1 021 914	628 955
	47 259	65 958
	662	—
	41 325	41 902
	1 111 160	736 815
3	3 466 906	1 569 388
	994	994
13	353 441 413	337 244 838
	358 020 473	339 552 035
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
12	52 610 100	49 846 600
12	82 378	150 853
	391	600
	52 692 869	49 998 053
7	305 327 604	289 553 982
	358 020 473	339 552 035

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2004 \$	2003 \$
Capitaux propres au début de l'exercice	289 553 982	276 761 002
Dettes remboursées au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnement		
Dette obligataire	9 046 500	8 258 500
Société canadienne d'hypothèques et de logement	68 475	111 194
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	209	199
	9 115 184	8 369 893
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	1 223 950	541 474
Divers	2 215 331	194 468
	3 439 281	735 942
Produit de la vente de terrains excédentaire au coût estimatif		
	159 901	76 985
Projets d'investissement financés par le Fonds de fonctionnement		
	694 461	980 896
Achat d'immobilisations corporelles au moyen du Fonds de fonctionnement		
	2 364 795	2 629 264
6 Capitaux propres à la fin de l'exercice	305 327 604	289 553 982

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2004 \$	2003 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	11 810 000	17 280 000
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	1 223 950	541 474
Divers	2 215 331	194 468
Diminution du montant exigible d'entités apparentées	—	146 535
Achat d'immobilisations financé au moyen du Fonds de fonctionnement	2 364 795	2 629 264
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement	694 461	980 896
Produit de la vente de terrains excédentaire au coût estimatif	159 901	76 985
Dettes remboursées par le Fonds de fonctionnement	9 115 184	8 369 893
	27 583 622	30 219 515
Utilisations		
Dépenses en immobilisations	16 196 575	12 428 799
Remboursement de dettes	9 115 184	8 369 893
Diminution du montant dû au Fonds de fonctionnement	—	9 420 823
Augmentation du montant exigible du Fonds de fonctionnement	1 897 518	—
Augmentation du montant exigible d'entités apparentées	374 345	—
	27 583 622	30 219 515

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds d'administration générale de The City of Saint John (la «ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la ville; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres des immobilisations, sauf lorsque les actifs ont été acquis en vertu du Programme de rénovation urbaine. Le cas échéant, les fonds reçus sont déduits du coût des actifs.

La ville ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres des immobilisations. La ville impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Comptabilité des résultats de fonctionnement de l'avant-dernier exercice

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige l'inclusion de l'excédent des produits sur les charges d'un exercice dans les produits du second exercice qui suit ainsi que l'inclusion de l'excédent des charges sur les produits d'un exercice dans les charges du second exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants déclarés des actifs et passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la ville autres que la dette à long terme représentent des justes valeurs approximatives en raison de leur courte échéance et conditions de crédit normales. Les débiteurs de la ville ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la ville n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2. AUTRES CRÉDITEURS

	2004	2003
	\$	\$
Engagement relatif au <i>Heart and Lung Act</i>	1 052 236	1 118 022
Indemnités de vacances	1 723 858	1 486 650
Indemnités de retraite	2 066 228	2 078 779
	4 842 322	4 683 451

La ville paie certains montants aux pompiers invalides et à leurs conjoints ou conjointes en vertu des dispositions d'une loi de l'Assemblée législative, appelée *Heart and Lung Act*. Une évaluation actuarielle de ce régime a été terminée au 31 décembre 2003, puis a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2004. La valeur actuarielle estimative des prestations au 31 décembre 2004 totalisait 1 589 200 \$, ce qui a entraîné un déficit de capitalisation de 516 783 \$. Cette évaluation ne couvre que les bénéficiaires actuels et ne tient pas compte de toute demande de règlement futur.

Le déficit de capitalisation n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, mais la ville a l'intention de verser un montant de 100 000 \$ par année pendant cinq ans dès 2004.

La ville a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties et autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt 2003 %		Durée	Solde en années \$	Solde 2004 \$
1994	8,000	à 9,750	10	—	1 757 500
1995	6,250	à 7,875	10	703 700	1 407 400
1996	3,625	à 6,625	10	960 400	1 440 600
1997	4,125	à 6,000	10	2 442 000	3 256 000
1998	5,250	à 5,625	10	2 918 000	3 647 500
1999	5,200	à 5,750	10	4 337 000	5 205 600
2000	6,100	à 6,400	10	3 984 000	4 648 000
2001	2,450	à 5,500	10	3 535 000	4 040 000
2002	3,375	à 5,750	10	6 368 000	7 164 000
2003	3,050	à 5,000	10	10 206 000	11 340 000
2003	2,750	à 5,125	10	5 346 000	5 940 000
2004	2,750	à 4,800	10	11 810 000	
Dettes sous forme d'obligations non garanties				52 610 100	49 846 600
1978	9,50		25	16 338	20 849
1979	10,00		25	—	3 861
1980	9,50		25	46 387	88 663
1980	10,00		25	19 653	37 480
Société canadienne d'hypothèques et de logement				82 378	150 853
1966	5,38		40	391	600
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités				391	600
				52 692 869	49 998 053



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG
TERME (suite)**

Le montant global des paiements en capital requis au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2005	8 147 211
2006	7 377 901
2007	6 898 058
2008	6 078 100
2009	5 342 600

Les immobilisations comprennent un montant de 695 521 \$ (4 370 950 \$ en 2003) dont le financement n'était pas assuré en fin d'exercice.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La ville accorde des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 25 avril 1996. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées accordant des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire. La ville impute toutes ses cotisations aux charges de l'exercice au cours duquel ces dernières sont effectuées. Les cotisations de 2004 pour les employés autres que ceux des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 3 331 563 \$ (2 961 643 \$ en 2003).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle de 2003 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 300 780 300 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement des prestations totalisait 257 233 100 \$, alors que l'obligation non capitalisée estimative était de 43 547 200 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles et on ne peut, au prix d'un effort raisonnable, déterminer quelle tranche est dévolue soit aux employés du Fonds d'administration générale, soit à ceux de la Régie des services publics d'eau et d'égouts.

Au 31 décembre 2003, les passifs liés à la solvabilité étaient plus élevés que les actifs liés à la solvabilité de 88 852 300 \$.

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours des cinq années suivantes à moins d'obtenir une exemption permettant de le capitaliser sur une période maximale de quinze ans ou jusqu'à la période prenant fin le 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus rapprochée. La ville de The City of Saint John n'a pas demandé cette exemption.

En supposant qu'une exemption soit obtenue, la période maximale de capitalisation de quinze ans courra depuis le 31 décembre 2003. Le versement minimum de capitalisation, calculé selon un pourcentage de la masse salariale, destiné à combler le déficit de solvabilité sur une période de quinze ans est de 15,3 %. Pour 2004, le versement obligatoire annuel initial estimatif de capitalisation des employés, autres que ceux de la Régie des services publics d'eau et d'égouts, est de 5 695 300 \$. Ce montant n'a pas été versé ni comptabilisé dans les états financiers. Le versement obligatoire pour 2005 est d'environ 5 941 900 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

4. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Nous avons mis à jour par extrapolation l'évaluation de 2003 jusqu'au 31 décembre 2004. Les résultats de cette extrapolation révèlent que la valeur actuelle des prestations constituées du régime excède maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement de prestations, soit un déficit de 39 354 290 \$.

5. ENGAGEMENTS

Commission des transports de Saint John

La Commission des transports de Saint John a été créée en 1979 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de maintenir et d'exploiter au sein de The City of Saint John un réseau de transport en commun dont les pertes d'exploitation et frais de la dette sont pris en charge par la ville. The City of Saint John assume également la responsabilité des obligations non garanties émises au nom de la Commission, qui se chiffraient à 2 918 000 \$ au 31 décembre 2004 (2 525 300 \$ en 2003).

Commission de développement économique du Grand Saint John

La Commission de développement économique du Grand Saint John a été constituée en société en 1998. Les statuts constitutifs prévoient une formule de financement des coûts au moyen d'un partage entre les municipalités participantes. Ces dernières englobent la ville de Quispamsis, la ville de Rothesay, la ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. ENGAGEMENTS (suite)

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John a été créée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1998. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : le Centre aquatique Jeux du Canada, Station Harbour, le centre du commerce et des congrès de Saint John et l'Imperial Theatre. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la ville correspond à sa quote-part des budgets de fonctionnement des installations régionales en fonction des assiettes d'imposition des municipalités participantes. Ces dernières comprennent la ville de Quispamsis, la ville de Rothesay, la ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

Complexe immobilier central de Market Square – Conventions de location

Le projet du Complexe immobilier central de Market Square a été ouvert au public en mai 1983. Ce complexe abrite la bibliothèque, le centre du commerce et des congrès, un parc de stationnement intérieur et des locaux commerciaux et de vente au détail. The City of Saint John assume, en vertu des conditions de trois baux de 66 ans, la responsabilité de la quote-part des frais d'exploitation de la section commune du complexe, notamment les impôts fonciers relatifs à la bibliothèque, au centre du commerce et des congrès et au garage de stationnement.

Engagements liés à un bail

La ville s'est prévaluée, en 1995, d'une clause de renouvellement de son contrat de location-exploitation de l'immeuble de l'Hôtel de Ville qui prolonge le bail de dix ans. La ville paie un montant fixe de 525 000 \$ par année, plus sa quote-part des impôts fonciers de l'immeuble et des coûts d'exploitation de plus de 202 000 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

5. ENGAGEMENTS (suite)

Conventions collectives

Certaines dispositions d'un certain nombre de conventions collectives entre la ville et les unités de négociation représentant ses employés engagent la ville à des dépenses futures. La convention avec la section locale 18 du SCFP, qui représente les travailleurs de l'extérieur de la ville, engage celle-ci à employer au moins 293 employés, soit des dépenses annuelles estimatives de 11 000 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2006. La convention avec la section locale 486 du SCFP, qui représente les travailleurs de la ville, comporte une clause de non-licenciement visant tous les employés embauchés avant le 9 août 1985, soit des dépenses annuelles estimatives de 2 000 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2007.

De plus, la convention collective entre le Comité des services de police de Saint John et la section locale 61 du SCFP, représentant les policiers de la ville, renferme une clause de non-licenciement entraînant des dépenses annuelles approximatives de 8 800 000 \$. Cette convention a pris fin le 31 décembre 2004.

Programme de retraite anticipée/départ volontaire

En octobre 2002, la ville a offert un programme de retraite anticipée/départ volontaire à ses employés pour essayer de réduire ses coûts futurs en personnel. Au total, 41 demandes ont été acceptées dans le cadre de ce programme, fixant la date de cessation d'emploi des employés au 10 janvier 2003. Le programme prévoit que la ville effectuera des paiements uniques aux employés qui partiront totalisant environ 3 800 000 \$. Ce montant a été reporté et enregistré dans les charges payées d'avance et sera amorti comme suit :

	\$
2003	750 000 \$
2004	1 000 000 \$
2005	1 000 000 \$
2006	1 050 000 \$

La ville a reçu l'approbation du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick d'amortir les coûts uniques rattachés à ce programme sur une période de quatre ans débutant en 2003.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

6. ÉVENTUALITÉS

The City of Saint John assume la responsabilité des obligations non garanties émises et des autres dettes à long terme contractées au nom de ses entités autonomes : la Régie des services publics d'eau et d'égouts et la Commission d'énergie de The City of Saint John. Les dettes impayées totalisaient 46 225 710 \$ au 31 décembre 2004 (43 380 477 \$ en 2003).

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la ville est responsable d'une quote-part des obligations non garanties émises et des autres dettes à long terme contractées au nom de la Commission de gestion des déchets solides de Fundy. La quote-part revenant à The City of Saint John est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Les dettes impayées se chiffraient à 18 589 019 \$ au 31 décembre 2004 (19 742 000 \$ en 2003). Selon les données démographiques de 2003, la ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

7. RESTRICTIONS VISANT LES EMPRUNTS MUNICIPAUX

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité à des fins de fonctionnement à moins de 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité, et les emprunts à des fins d'immobilisations, à moins de 2 % de la valeur imposable des biens réels de la municipalité. Les emprunts liés au fonds de fonctionnement général et au fonds de capital et d'emprunt général respectent ces restrictions législatives.

8. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2004 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**9. OPÉRATIONS AVEC LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS D'EAU
ET D'ÉGOUTS DE THE CITY OF SAINT JOHN (la «régie»)**

Le Fonds de fonctionnement général a effectué un remboursement de 1 400 000 \$ (1 614 000 \$ en 2003) au Fonds de fonctionnement de la régie aux fins de l'approvisionnement en eau destiné à la protection contre l'incendie, et de 1 291 174 \$ (1 416 174 \$ en 2003) aux fins des frais relatifs aux égouts pluviaux.

Le Fonds de fonctionnement général a imputé un montant de 1 495 127 \$ (1 498 632 \$ en 2003) au Fonds de fonctionnement de la régie, représentant sa quote-part des coûts de fonctionnement gouvernementaux généraux. Les frais liés à la fourniture de services directs entre les fonds ne sont pas comptabilisés dans ces montants.

Des intérêts sont imposés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la régie.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (1/2)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget	Chiffre réels	Chiffres réels
	2004	2004	2003
	(non vérifié)		
	\$	\$	\$
Vente de biens et services			
Services de protection			
Point Lepreau	40 000	40 000	40 000
Collecte et élimination des ordures	5 000	3 042	4 144
Services récréatifs et culturels	857 200	686 070	726 662
Services administratifs			
Caisse de retraite	120 000	100 000	63 500
Activités de logement	40 000	40 000	40 000
4	1 062 200	869 112	874 306

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (2/2)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$
Autres produits de propres sources			
Permis et licences			
	Entreprises et autres	62 750	84 702
	Bâtiments	450 000	438 863
	Plomberie	30 000	69 060
	Gazoduc	25 000	28 037
	567 750	620 662	799 509
Amendes et stationnement			
	Infractions de stationnement/circulation	526 000	569 128
	Infractions de véhicules à moteur	50 000	99 732
	Parcomètres	630 000	605 163
	Parc de stationnement intérieur de Market Square	604 000	631 546
	1 810 000	1 905 569	1 702 786
Loyers			
	Marché	414 000	411 652
	Terrains et bâtiments	482 000	432 718
	896 000	844 370	930 069
19	Intérêts à court terme [note 9]	200 000	293 367
4	3 473 750	3 663 968	3 806 203
Subventions conditionnelles d'autres gouvernements			
Gouvernement provincial et organismes provinciaux			
	Services de transport – routes	405 000	393 282
	Contribution pour langues officielles	—	470 144
	Développement économique – Tourisme	2 500	—
4	407 500	393 282	865 305



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES [1/6]

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$
Services gouvernementaux généraux			
Services législatifs			
	160 000	172 910	138 378
	324 380	346 338	276 600
Services administratifs généraux			
	408 000	390 841	419 301
	897 411	824 271	754 384
	—	—	20 685
	486 180	520 743	459 980
Services généraux			
	209 759	222 227	221 951
	885 000	951 832	903 653
	1 010 825	957 138	886 483
	947 351	1 020 127	866 638
	1 569 611	1 594 727	1 387 595
Services communs			
16	1 500 000	1 380 030	1 492 172
Autres services gouvernementaux généraux			
	800 000	800 664	765 419
	500 000	499 804	438 019
	9 698 517	9 681 652	9 031 258
19	Retrancher les coûts administratifs attribués à la Régie des services d'eau et d'égouts [note 9]	(1 300 000)	(1 495 127) (1 498 632)
4	8 398 517	8 186 525	7 532 626

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (2/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$
Services de protection			
	16 208 940	16 237 968	15 975 841
	Protection policière		
	Protection contre l'incendie		
	Salaires et autres coûts de		
	14 999 995	15 309 249	14 762 391
	Fonctionnement		
19	1 400 000	1 400 000	1 614 000
	Approvisionnement en eau [note 9]		
	Mesures d'urgence		
	138 816	141 896	72 917
	Organisation des mesures d'urgence		
	1 314 638	1 278 514	1 219 134
	Centre de répartition d'urgence		
	Autres services de protection		
	950 000	951 037	941 494
	Inspection des bâtiments		
	150 000	128 871	132 271
	Animal Rescue League		
4	35 162 389	35 447 535	34 718 048



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (3/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$	
Services de transport				
Services communs				
	Mécanique et charpenterie	368 192	530 833	829 388
	Administration	1 306 087	1 188 275	1 487 113
	Ingénierie	450 798	437 090	509 730
Transport routier				
	Chemins et rues	8 487 540	8 741 136	9 487 949
	Éclairage des rues	1 000 000	899 483	922 499
	Services de circulation	862 248	848 374	763 450
	Stationnement	255 000	287 900	223 984
19	Égouts pluviaux [note 9]	1 966 722	1 884 299	1 997 287
15	Transport en commun [note 5]			
	Subvention de fonctionnement	2 380 000	2 562 337	2 234 000
	Intérêts payés et règlement des dettes au titre des immobilisations	723 000	664 087	734 920
4		17 799 587	18 133 814	19 190 320

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (4/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$	
Services de mise en valeur de l'environnement				
	555 148	572 445	545 071	
	734 888	536 336	472 329	
	1 094 177	1 046 281	1 102 443	
	245 000	245 000	165 000	
	3 000	2 123	3 237	
	95 587	97 555	83 336	
15	Commission de développement économique du Grand Saint John <i>[note 5]</i>	406 159	406 159	455 500
	Saint John Industrial Parks Ltd.	55 000	106 432	55 131
16	Section commune de Market Square <i>[note 5]</i>	1 800 000	1 506 152	1 643 701
	Initiative pour une stratégie de Croissance	50 000	40 928	—
15	Commission des installations régionales <i>[note 5]</i>	1 315 000	1 329 272	1 182 862
	Tourisme et communications	823 000	812 218	733 810
	Vieux Marché	581 791	639 469	541 334
	Célébrations et réceptions publiques	20 000	11 644	44 705
4		7 778 750	7 352 014	7 028 459



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (5/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$
Services récréatifs et culturels			
Services récréatifs			
Administration	875 093	953 494	719 441
Centres et salles communautaires	970 367	1 043 519	1 282 541
Patinoires et arénas	965 125	993 141	1 420 922
Parcs d'attractions	1 124 212	1 322 157	1 045 970
Parcs et terrains de jeu	1 086 946	1 116 566	738 203
Services culturels			
Musée du Nouveau-Brunswick	192 500	192 500	192 500
Bibliothèque publique gratuite de Saint John	335 000	334 945	332 949
Services culturels	87 867	83 448	76 185
Subventions	410 000	467 242	425 499
4	6 047 110	6 507 012	6 234 210



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (6/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2004 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2004 \$	Chiffres réels 2003 \$
Services financiers			
Intérêts sur la dette à long terme			
Dette obligataire	2 487 004	2 494 591	2 503 143
Autres dettes à long terme	8 316	8 316	15 218
Versements en capital			
Dette obligataire	8 452 500	9 047 500	8 258 500
Autres dettes à long terme	68 684	68 684	111 393
Projets d'immobilisations financés au moyen du Fonds de fonctionnement			
Projets municipaux	1 031 122	816 040	916 841
Autres frais de la dette	100 000	147 357	240 532
Financement à court terme	255 000	211 291	316 616
Autres – Divers	1 029 089	1 237 208	438 016
4	13 431 715	14 030 987	12 800 259

